

Compte-rendu sommaire de la séance du : Vendredi 02 octobre 2015

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire.

En exercice 15, présents 12, votants 12. Etaient excusés : Mme Monique JACQUIER, M. Roger BOLLE et M. Henri DEMOND.

A l'unanimité, le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Nicole DERVIN.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

A l'ordre du jour :

Demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap), Modification du tableau des emplois permanents, Questions diverses.

Le conseil municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour : Accroissement temporaire d'activité.

Demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires et propriétaires d'Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) ont désormais le devoir de s'engager, par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap), pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité.

L'Ad'ap permet à tout gestionnaire/propriétaire d'ERP et d'IOP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de ses établissements après le 1^{er} janvier 2015. Il correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3, 6 ou 9 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Cet agenda comporte un descriptif des travaux à réaliser par bâtiment, le coût approximatif des travaux, un échéancier de travaux, et les éventuelles demandes de dérogation susceptibles d'être sollicitées.

Le conseil municipal décide de demander une dérogation pour rendre accessible l'ensemble des ERP et IOP dans un délai de 9 ans et de déposer l'Ad'ap à la Préfecture de l'Ain.

Modification du tableau des emplois permanents

Le Maire explique qu'en raison de la création du RPI Echallon-Belleydoux, un ramassage scolaire a lieu pour les enfants de Belleydoux. Suite aux problèmes rencontrés par la Communauté de Communes Haut-Bugey pour la mise en place, la commune d'Echallon a pris en charge le ramassage avec son propre bus.

Il convient donc d'augmenter le temps de travail du poste de conducteur à 11h30 par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition du Maire et fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1^{er} octobre 2015.

Accroissement temporaire d'activité

Considérant qu'en raison du besoin d'intervenants lors des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2015/2016, il y aurait lieu de créer un emploi supplémentaire d'animateur.

Le conseil municipal décide de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité à compter du 1^{er} septembre 2015 pour une durée de 10 mois.

Questions diverses

Le conseil municipal prend connaissance :



- de la création d'une piste forestière à la Côte Druet pour permettre l'exploitation des bois dans les nouvelles parcelles soumises,
- des ventes de bois : les 4 lots ont été vendus pour un montant de 95 604.00 euros,
- Station d'épuration : le choix s'est porté sur une station plantée de roseaux qui sera à même de recevoir les eaux de pluie du réseau d'assainissement unitaire,
- de l'achat des bâtiments techniques au Favillon : la signature aura lieu le 6 octobre,
- d'un rendez-vous avec la Compagnie Nationale du Rhône le 19 octobre à 14 heures pour un projet d'implantation d'éoliennes sur le site du Fouget,
- de la demande de la Sous-Préfecture de Nantua d'effectuer un Plan Communal de Sauvegarde pour faire face aux catastrophes et aux sinistres majeurs,
- de la réception des panneaux d'adressage et de leur mise en place dans les prochaines semaines.

La séance est levée à 23 heures 30. Ainsi fait et délibéré en séance. Affiché le - 5 QCI, 2015

Le secrétaire de séance,

Le Maire,